



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1376 - 12 octobre 2023

CONSERVATION

L'essentiel pour bien débiter le contrôle de la germination des pommes de terre

Évolutions réglementaires

La Commission européenne a validé la mise en place d'une LMR temporaire (LMR-t) après le retrait du Chlorprophame (CIPC) en 2020, à la condition d'instaurer un plan de surveillance européen annuel. Ce dernier permet la révision régulière de cette LMR-t et a conduit à un abaissement de 0,40 mg/kg à 0,35 mg/kg depuis le 14 septembre 2023. Le risque de dépassement apparaît limité à condition d'avoir procédé aux recommandations de nettoyage développées en concertation avec la Potato Value Chain. Cet abaissement de la LMR-t devrait ainsi se poursuivre progressivement au cours des années à venir. Le dernier plan de surveillance montre toujours une tendance à avoir des résidus de CIPC plus élevés dans les stockages caisses comparativement au stockage vrac. Il est donc nécessaire d'aérer dès que possible les palox, une fois vidés, en les entreposant à l'air libre à l'extérieur des bâtiments.

Les produits inhibiteurs de germination

Pour rappel à cette heure, l'hydrazide maléique, molécule préventive applicable au champ, doit être appliquée dès lors que le calibre 25 mm est atteint, et dans des conditions météorologiques optimales pour obtenir la meilleure efficacité antigerminative, à savoir une forte hygrométrie et une température inférieure à 25°C. Lors de l'application, les plantes ne doivent pas être stressées, ni en état de sénescence, au risque d'un moins bon contrôle antigerminatif en cours de conservation.

Il ne doit pas y avoir de pluie ou d'irrigation pendant les 24h suivant le traitement. L'application doit être réalisée au minimum 2 à 3 semaines avant le défanage. Si les conditions d'application n'ont pas été respectées (ou qu'en partie), une vigilance accrue sera à apporter en cours de stockage pour observer un démarrage de germination plus hâtif que prévu et ainsi intervenir avec un inhibiteur complémentaire. L'hydrazide maléique, intégrée dans un programme antigerminatif, permet un meilleur contrôle des germes même sur du long terme et permet également de limiter la reprise de germination après déstockage.

Le 1,4 DMN s'applique en cours de stockage, jusque 20ml/t par traitement, après avoir respecté le délai de séchage et de cicatrisation des tubercules. Un décalage de quelques semaines peut être envisagé lors d'une pression germinative faible à moyenne sur des tubercules traités à l'hydrazide maléique notamment pour les variétés ayant un repos végétatif moyen à long (voir assez court). Une vigilance sera toujours à prévoir pour le dernier traitement à réaliser suffisamment en amont du déstockage puisque le délai minimum entre le traitement et la vente des tubercules est de 30 jours. Du fait de la potentielle difficulté de planification de cette période, il peut être judicieux d'opter pour une solution curative pour la fin de conservation. A noter que, suite à une évolution de la réglementation, il n'existe plus de restriction pour « l'alimentation animale » pour les tubercules traités.

À DÉCOUVRIR

Conservation

1-2

L'essentiel pour bien débiter le contrôle de la germination des pommes de terre

Fruit Attraction 2023

3

La place de marché mondiale

Marchés

4

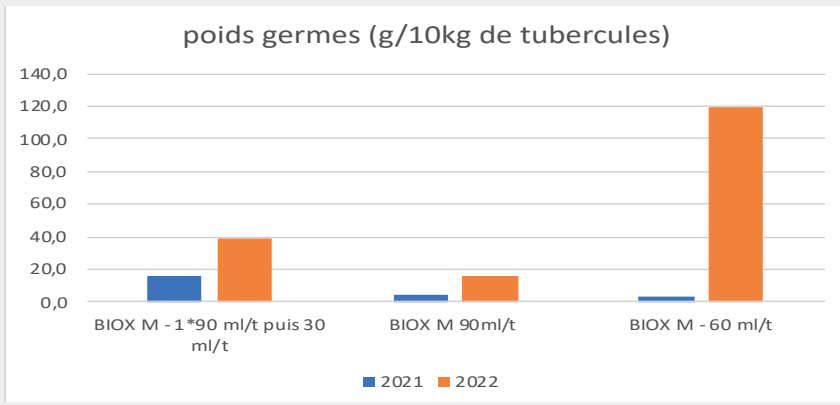
Quelles promos ?!

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

(Suite page 2)

Poids de germes supérieurs à 2mm, en grammes par 10kg de tubercules, en fonction de différents programmes de traitement avec du BIOX M (huile de menthe), sur les campagnes 2021/2022 et 2022/2023 avec des doses totales proches, moyenne de trois variétés.



(Suite de la page 1)

Cette restriction était présente en France à la suite d'un manque de donnée lors de l'homologation de la molécule. Les produits issus des animaux sont dorénavant soumis à une limite de résidus spécifiques.

L'huile de menthe montre une bonne efficacité pour nécroser les germes, même un peu développés, du moment que la dose par application est suffisante et adaptée à la pression germinative. Les doses de BIOX M appliquées sur les tubercules peuvent être modulées jusqu'à 90ml/t par application. Lorsque la pression germinative est faible, comme en 2021, des applications répétées de 60ml/t peuvent être suffisantes pour un bon contrôle de la germination. En revanche lors d'une forte pression germinative comme lors de la dernière campagne, cette dose peut s'avérer insuffisante et des applications à 90ml/t apportent une meilleure efficacité pour des quantités totales appliquées proches sur la campagne. Il est possible de s'orienter vers le programme initialement homologué à savoir une première application à 90ml/t suivie de plusieurs applications à 30ml/t. Cependant il est nécessaire d'être vigilant sur ce type de programme puisque 30ml/t peuvent être

insuffisantes pour nécroser les germes en fonction de la variété traitée, notamment avec un repos végétatif court, ou si une seule application à 90ml/t n'a pas été suffisante pour nécroser les germes. En effet, une mauvaise distribution de l'air dans le bâtiment peut créer de la variabilité d'efficacité du produit par exemple. De plus, un traitement sur des germes trop développés peut également avoir une efficacité limitée. En ce qui concerne l'huile d'orange, il est recommandé de l'appliquer sur de jeunes germes à 100ml/t pour maximiser son efficacité et de préférence en programme avec un produit préventif pour faciliter la nécrose des germes. Ces deux huiles naturelles ont l'avantage de pouvoir être utilisées pour tous les types de marché puisqu'elles sont homologuées en agriculture biologique et biocontrôle.

L'éthylène est la seule molécule antigerminative à appliquer en cours de stockage, jusque 10 ppm, qui ne présente pas de risque de potentielles brûlures sur la peau des tubercules. Cependant, l'utilisation de cette molécule n'est pas conseillée pour les variétés destinées à être utilisées en frites à cause du risque d'augmentation de la coloration à la friture. Un bâtiment bien étanche permettra de limiter les pertes de produit. Une combinaison avec des produits curatifs est tout à fait possible à condition d'arrêter les sondes de prélèvements d'éthylène au risque de les endommager et de fausser les concentrations d'éthylène émises par la suite. Cette molécule a également l'avantage de pouvoir être utilisée en agriculture biologique.

Points de vigilance lors des premières thermonébulisation

En ce qui concerne le manque de sélectivité, tous les produits appliqués par nébulisation peuvent être concernés et les recommandations suivantes peuvent permettre de limiter le risque :

- Bien respecter la phase de séchage et de cicatrisation des tubercules, d'autant plus pour des tubercules immatures ;
- Être plus prudent sur des variétés avec des peaux fines type chair ferme ;
- Être plus vigilant sur un stockage à basse température ;
- Apporter plus d'attention lors d'une nébulisation à froid qui, en produisant des gouttes plus grosses comparativement à la thermonébulisation, augmente le risque ;
- Limiter l'irrigation notamment à l'approche de la récolte. ■



> Photographies de tubercules marqués par des symptômes de manque de sélectivité à la suite d'un traitement par thermonébulisation, lors de la campagne 2022/2023

© M. Flesch - ARVALIS

Morgane FLESCHE - ARVALIS



Cliquez sur les liens pour en savoir plus

FRUIT ATTRACTION 2023

I La place de marché mondiale

Avant même l'ouverture de ses portes, l'Ifema, l'organisateur du salon madrilène Fruit Attraction ne se faisait guère de doute sur le succès de sa quinzième édition qui s'est tenue du 3 au 5 octobre. Il annonçait 2 000 exposants arrivant de 56 pays et espérait accueillir 90 000 visiteurs, soit la plus grande affluence de son histoire. Pour y parvenir, il avait vu grand en ouvrant 9 halls et en prévoyant 64 000 m² d'exposition, soit près de 8 000 m² de plus qu'en 2019, l'édition précédent le Covid. L'événement est-il en train de prendre le pas sur son rival majeur de la filière mondiale des fruits et légumes, Fruit Logistica de Berlin ? Plus d'un exposant et visiteurs croisés sur place ne l'excluaient pas. Les arguments en faveur du rendez-vous espagnol ne manquent pas. En plus d'être situé au cœur du gigantesque bassin de production de fruits et légumes de la péninsule ibérique, son emplacement, à trois stations de métro de l'aéroport international de Madrid, le connecte à tous les pays du monde avec lesquels l'Espagne entretient des liens commerciaux et politiques forts : les Européens, ceux du Bassin Méditerranéen, de l'Amérique du Sud et du Nord...

La filière pomme de terre pour sa part était bien représentée. Les semenciers néerlandais et allemands majeurs étaient représentés par leurs filiales locales. Les conditionneurs et négociants français présents étaient pour la plupart regroupés sur le pavillon de l'agence de promotion Business France. Pour eux, les objectifs de leur présence à Madrid, dépassaient largement leurs ambitions sur le marché espagnol. Ils témoignaient être venus car ils savaient qu'ils y rencontreraient tous leurs potentiels partenaires commerciaux internationaux, y compris les Français. La période de l'année, coïncidant avec celle des récoltes, se prête bien à l'engagement de contrats. Comme dans tous les salons internationaux, les stands donnent de la visibilité aux produits et aux entreprises. Mais à Madrid, la météo encore estivale du début d'octobre offre un autre grand avantage : celui de transformer les espaces de transit et de restauration situés entre les différents halls en un forum étonnamment animé. Ils facilitent les rencontres, les discussions, les négociations entre les visiteurs, y compris aux non-exposants. ■

Bernard SERPANTIÉ

AGENDA

15 et 16 novembre 2023

Formation Arvalis « Stockage et qualité de la pomme de terre »

Boigneville (Essonne)

www.arvalis.fr

21 novembre 2023

Réunion protection de la culture organisée par Arvalis

Amiens

6 décembre 2023

Congrès FN3PT

Paris

www.plantdepommedeterre.org

15 décembre 2023

Assemblée générale du GIPT

Salons Hoche à Paris (75008)

10 janvier 2024

Assemblée générale du CNIPT

Paris

cnipt.fr

16 janvier 2024

Congrès de l'UNPT

Dunkerque

www.unpt.fr

EN BREF...

Événement

Championnat mondial de la frite à Arras

La toute première édition du championnat mondial de la frite s'est tenue le 7 octobre à Arras, sur la Grand'Place. L'événement a rassemblé une trentaine de candidats particuliers et professionnels et près de 15 000 curieux : un beau

succès populaire. Exclusivement cuisinées à partir de pommes de terre fraîches, 4 catégories étaient en compétition : la frite familiale, la frite authentique, la frite créative et la meilleure sauce. Francisco Moya, président du CNIPT, était membre du jury. Il a été intronisé dans la toute nouvelle Confrérie de la Frite Fraîche Maison. Fort de son succès, le championnat pourrait bien devenir un rendez-vous incontournable dans la région Hauts-de-France.

Production

La FN3PT veut défendre le plant certifié français

Les surfaces de plants de pommes de terre sont en fort recul (-10,4 % en 2023). La fédération des producteurs de plants (FN3PT) a décidé d'interpeller les profes-

sionnels de la filière sur les conséquences d'une insuffisance de plants certifiés dans leurs activités. Cela impliquerait une baisse des approvisionnements des usines ou des chaînes de conditionnement. « Les essais réalisés par la FN3PT établissent une perte de rendement significative entre du plant certifié et du plant refusé à la certification » précise la Fédération. « La rentabilité de la production est à rude épreuve » et « les surfaces ne cessent de diminuer ». « Face à la pression, poursuit la FN3PT, de nombreux producteurs de plants de pomme de terre abandonnent et cette tendance doit être prise au sérieux par l'ensemble des entreprises ». « Il est important de mettre en place des mesures pour conserver le dynamisme de cette filière. Chacun doit en prendre conscience et le plant doit être payé au juste prix pour soutenir les producteurs » conclut la Fédération.



: Cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 40

Variétés de consommation courantes

Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5 kg	830
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	nc.
Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation	450

Variétés à chair ferme

Peau jaune France lavée cat.I + 35 mm filet 2,5 kg	1080
Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg	1100

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 40

Conservation France biologique	1330 (↘)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 40

Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation	nc.
Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	340
Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	nc.
Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	nc.

Rungis - Semaine 40

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	1500
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	800 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	900 (↘)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	Juillet 2023	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	130,9	- 7 %

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Avril 2023	Variation en % sur un an
Pommes de terre	253,4	+ 21 %

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7,5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 39 et 40
Consommation polyvalente	308
Chair ferme blanche	513
Chair ferme rouge	nc

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Juillet 2023	Variation en % sur un an
Pommes de terre	155,6	+ 23 %

Source : INSEE

Prix de vente consommateurs en GMS - €/kg

Formats compris entre 2 kg et 3 kg (cœur de gamme) - hors BIO	Juin 2022	Juin 2023	Évol. juin 2023 vs juin 2022
Eau / vapeur / rissolées	1,36	1,65	+ 21 %
Four	1,30	1,73	+ 33 %
Frites	1,39	1,83	+ 32 %

Source : Évaluations GIE Interfel/CNIPT (240 points de vente en juin 2022, 261 points de vente en juin 2023)

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (cotation NEPG)

	Semaine 39	Semaine 40
Innovator	125	130
Fontane	110	105

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 39

Hâtives	100
---------	-----

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 39

Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés nc.

Quelles promos ?!

Les mois de récolte, septembre et octobre, sont habituellement des mois de forte animation promotionnelle. Les tubercules récoltés sont évalués au regard de leurs capacités de stockage et triés pour être immédiatement mis en marché ou conservés afin d'alimenter l'offre au fil des mois de la campagne. Cette année, les arrivées sur le marché se font au rythme des récoltes retardées par le climat et les appréciations sur leurs qualités en termes de durée de vie ne sont pas toujours optimales. Manquera-t-on de chairs fermes en fin de campagne à force de vouloir à tout prix en proposer en promotion aujourd'hui ? C'est une vraie question.

Parallèlement, le prix des pommes de terre de consommation a chuté depuis que les contrats ont été conclus et on trouve aujourd'hui des approvisionnements qui peuvent achalander des promos. Le consommateur en demande, mais en septembre, il a été capable d'acheter des pommes de terre à des prix raisonnables pour lui et pour la filière. Alors pourquoi céder aux pressions médiatiques et chercher à vendre plus bas que bas, en obligeant les producteurs, les opérateurs et les commerces à aplatir leurs marges, voire à les supprimer totalement ?

L'interprofession se montrera très vigilante sur les opérations de promotion qui ne respecteraient pas la législation. Il est en effet rappelé que les pommes de terre, à la différence des fruits et légumes frais et de la banane, n'ont pas été exclues du dispositif expérimental SRP +10 %. Ainsi, il n'est pas possible d'appliquer un SRP 0 sur les pommes de terre.

Références juridiques : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042619976

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Directrice de publication

Rédactrice en chef :

Florence Rossillion

Conception graphique :

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution

ISSN n° 0991-3351

